

Dakar, le 7 janvier 1963

Duty bei HN

O.11.0.1 - T/hc

en	BM	MJ					e/a
Datum	MT	1/13					JM
Visé	Ki						
EPD 11. Jan. 1963							
Ref. A.C. 41. Sénégal. M.M.O.							

A.B. 14.41. Sénégal

Monsieur Pierre Micheli
Ambassadeur de Suisse
Secrétaire général du Département
politique fédéral

B e r n eURGENT ET CONFIDENTIEL

Monsieur le Secrétaire général,

Ayant appris par notre presse que le Conseil national et le Conseil des Etats avaient ratifié tous deux l'accord sénégal-suisse signé le 16 août 1962 à Berne, j'ai désiré savoir si le Sénégal avait procédé de son côté ou était sur le point de procéder à la même formalité. J'étais d'autant plus désireux de me renseigner à ce sujet que, ainsi que vous le savez, l'accord qu'on avait convenu d'appliquer à titre provisoire dès la date de sa signature avait été, contrairement à cet engagement, violé par le Sénégal. En effet, alors que j'étais encore en vacances en Suisse, la Division du Commerce m'avait convoqué pour me dire que le Sénégal n'avait pas libéré les contingents convenus, qu'il prétendait n'être pas en mesure de le faire et pour me prier d'insister à mon retour à Dakar pour que le Ministère du Commerce assumes engagements.

Je me réfère à la correspondance que j'ai eue à ce sujet avec la Division du Commerce.

Après le premier remaniement ministériel du 12 novembre (voir mon RP no 10 du 16 novembre), j'ai pu atteindre le nouveau Ministre du Commerce, M. M'Bengue, qui m'a donné des assurances en apparence satisfaisantes en ce qui concerne la sauvegarde de nos droits, sinon en principe du moins en fait. J'aurais voulu parler de cette affaire également au Ministre des Affaires étrangères,

./.



- 2 -

mais M. Guillabert n'a pas trouvé le temps de me recevoir avant la tentative de coup d'état du 17 décembre, à la suite de laquelle son portefeuille a repassé dans les mains de son ancien titulaire, M. Doudou Thiam.

C'est ainsi que c'est ce matin seulement que ce dernier a pu m'accorder audience. Nous avons échangé d'abord des compliments de nouvel an et j'ai été légèrement surpris en discernant dans le ton et les paroles du Ministre plus de chaleur et plus d'intérêt que j'en avais perçu jusqu'à présent.

M. Doudou Thiam m'a déclaré que le Sénégal attachait beaucoup de prix à développer ses relations avec la Suisse et que ses collègues et lui s'étaient convaincus durant la première année de ma mission à Dakar que j'étais animé d'un zèle sincère dans cette vue. Le Gouvernement sénégalais reviendra sur la question au cours de ces prochains mois. Il est passé ensuite spontanément aux ouvertures que je lui avais faites au mois de juillet 1962 concernant la conclusion d'un traité de conciliation et d'arbitrage. Nos propositions sont conformes aux vues générales de la politique étrangère sénégalaise et nous pouvons espérer qu'elles rencontreront bientôt un écho favorable.

C'est alors que j'ai mentionné la ratification par la Suisse de l'accord sénégalais-suisse et que j'ai demandé où en étaient les choses du côté sénégalais.

M. Thiam m'a répondu qu'il était désolé de devoir m'apprendre que cette affaire avait été traitée d'une manière désordonnée et sans que lui-même ni personne de son Ministère eût été consulté. Le résultat du travail d'improvisation accompli sans la coopération des divers services intéressés par M. Karim Gaye et par M. Fofana est qu'il n'est pas possible d'accorder les vues divergeantes des divers Ministères sénégalais intéressés et que le Sénégal se voit obligé de renoncer à ratifier l'accord et de faire des ouvertures à la Suisse pour amender le texte signé à Berne le 16 août par M. Fofana.

La plus grande résistance se fait sentir du côté du Ministère des Finances, qui est retourné après les événements de décembre dans les mains de son ancien titulaire M. Peytavin, un Français naturalisé sénégalais et que chacun considère à Dakar comme le plus ferme et plus obstiné soutien des intérêts français au Sénégal.

./.

Ni M. Peytavin ni ses services n'auraient été consultés par MM. Karim Gaye et Fofana et on n'arrive pas à établir sur la base de quelles instructions l'Ambassadeur du Sénégal à Berne a négocié. M. Peytavin estime donc qu'il n'est pas obligé de libérer les devises nécessaires pour alimenter les contingents bilatéraux inscrits dans l'accord. J'avais observé à part ça une forte résistance du côté du Ministère des Finances touchant le traitement aussi bien du personnel que du matériel technique fourni au Sénégal au titre de la coopération technique. Le Ministère des Finances a libéré très à contre-cœur les instruments optiques et géodésiques dont nous avons fait présent à l'Ecole nationale des Travaux publics et fait d'autre part des difficultés pour accorder la franchise aux objets dont l'expert technique suisse M. Wenger a besoin pour se mettre en ménage. Je vous ai exposé mon point de vue là-dessus dans un rapport daté du 27 décembre. Je n'ai pas manqué de faire part au Ministère des Affaires étrangères des considérations que je vous ai exposées. Je lui ai en particulier démontré qu'il n'était pas possible d'attribuer le même caractère aux fonctionnaires français de l'aide et de la coopération et aux agents suisses de la coopération technique. M. Doudou Thiam a fortement appuyé mes vues et s'est livré à un commentaire nourri et sympathique de mon opinion qui est que les fonctionnaires français dépendant du Ministère de l'Aide et de la Coopération sont des instruments d'exécution d'une politique post coloniale par laquelle la France s'acquitte vis-à-vis de ses anciennes colonies d'obligations lesquelles, pour les raisons historiques que tout le monde connaît, sont totalement différentes de l'aide technique que le Sénégal reçoit des pays avec lesquels il a conclu des accords de coopération technique d'Etat souverain à Etat souverain.

Bref, mon sentiment est que nous touchons ici à une querelle qui met aux prises au sein du Gouvernement sénégalais deux conceptions: d'une part celle des gens qui soutiennent sans réserve l'effort accompli par la France dans tous les domaines afin de sauvegarder les avantages et les privilèges dont jouissent ses intérêts ainsi que le monopole qu'elle cherche à retenir en matière d'enseignement et de formation des cadres et d'autre part celle des Sénégalais qui voudraient voir leur pays s'ouvrir plus largement à l'influence et à l'assistance des diverses nations.

J'aurai l'occasion de revenir bientôt sur les événements du mois de décembre dans un rapport politique dans lequel je m'efforcerai de mettre en relief les forces qui se sont combattues au cours de la crise et des effets qu'on peut attendre du dénouement de celle-ci.

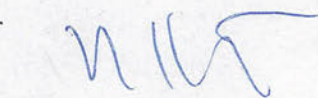
- 4 -

Pour l'intelligence du présent rapport je suis obligé d'anticiper un peu et de vous dire qu'on ne voit pas clair du tout encore dans la nouvelle politique du Gouvernement sénégalais. Cette politique va-t-elle permettre aux éléments conservateurs de revenir à ce que mon collègue, l'Ambassadeur d'Allemagne, appelle "eine Rückkehr zu einem sanften Kolonialismus" ou va-t-elle au contraire permettre aux éléments nationalistes et progressistes de maintenir leurs positions malgré la chute de Dia qui les a fortement ébranlés. La conversation que j'ai eue avec M. Doudou Thiam, une des personnalités qui jouit de la plus grande confiance du Président de la République, laisserait entrevoir que le chef de l'Etat et du Gouvernement, tout en prenant l'air de ménager les intérêts défendus par la majorité de l'Assemblée Nationale (commerce français et marabouts), aura bien soin de ne pas laisser périr l'oeuvre de développement et d'émancipation à laquelle Dia s'est employé avec vigueur, mais hélas aussi avec un orgueil et une maladresse qui lui ont été fatals.

Quoi qu'il en soit, je serai convoqué dans quelque temps au Ministère des Affaires étrangères où j'assisterai à une réunion des experts des différents services compétents pour confirmer ou infirmer la teneur de l'accord signé par M. Fofana. Je serai ainsi mis en mesure de vous fournir des détails précis au sujet des amendements à l'accord demandés par le Gouvernement sénégalais.

Ce qui s'est passé vous donnera sans doute lieu de revoir les considérations qui ont amené notre administration à transférer à Berne le siège de la négociation après qu'elle eût d'abord décidé de m'en confier le soin. Je vous laisse le soin d'informer la Division du Commerce de ce qui précède.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.



AMBASSADEUR DE SUISSE